



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal**  
**Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 20 août 2014 à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg  
Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre  
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité  
Alain Dugas, maire de Les Méchins  
Pierre Dugré, maire de Sainte-Paule  
Patrice Gauthier, maire suppléant de Saint-Ulric  
Jérôme Landry, maire de Matane  
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme  
André Morin, maire de Grosses-Roches  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables  
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric  
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

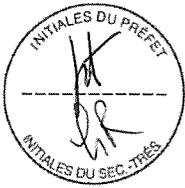
---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 20 h 20.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Rencontre : ---
4. Procès-verbaux
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC tenue le 25 juin 2014;
  - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 12 août 2014;
  - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 12 août 2014;
5. Dossiers régionaux
  - 5.1 Suivi des dossiers;
  - 5.2 CLD de La Matanie :
    - 5.2.1 Avenant à l'entente de gestion 2012-2014 - Financement du fonctionnement des centres locaux de développement (CLD) - coupure de 10 %;
    - 5.2.2 Autorisation paiement facture - CLD de La Matanie - 2<sup>e</sup> versement (50 %) de la contribution des municipalités, pour l'année 2014;
    - 5.2.3 Maintien de l'investissement de 5 000 \$ - "SOLIDE de la MRC de Matane" en vue du transfert au CLD de La Matanie en lien avec la recapitalisation et la création d'un fonds local de solidarité (FLS);
  - 5.3 Projet régional éolien BSL :
    - 5.3.1 Désignation d'un représentant de la MRC de La Matanie pour signer les soumissions approuvées par la société Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent, s.e.n.c., appel d'offres A/O 2013-01;
  - 5.4 Dossier "Carrefour Nature de La Matanie" :
    - 5.4.1 Présentation et approbation du concept révisé et du budget;
    - 5.4.2 Autorisation de l'appel d'offres;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal**  
**Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

- 5.4.3 Lettre de la ville de Matane du 7 août 2014 - Carrefour nature de La Matanie;
- 5.5 PNR 3 - Pacte rural :
  - 5.5.1 Recommandation d'embauche au poste de conseillère en développement rural (agent rural);
  - 5.5.2 Journée de discussion et d'échange portant sur l'approche intersectorielle au BSL, le 4 septembre 2014 à Rimouski;
- 5.6 Renouvellement des routeurs du réseau Inforoute Bas-Saint-Laurent - Confirmation à la Commission scolaire des Phares de l'acceptation de l'offre;
- 5.7 Syndicat de l'UPA de La Matanie - 12<sup>e</sup> édition de la journée "Portes ouvertes sur les fermes du Québec", le 7 septembre 2014 à la Ferme du Village à Saint-Ulric;
- 5.8 Dépôt d'un mémoire lors des audiences publiques dans le dossier Orléans Express, le 28 août 2014 à Rimouski;
- 5.9 Séance d'information et d'échange portant sur le transport du pétrole, le 28 août 2014 à Rivière-du-Loup;
- 5.10 Forum Social Bas-Laurentien, 2<sup>e</sup> édition à Saint-Mathieu-de-Rioux, les 19, 20 et 21 septembre 2014;
- 5.11 Commission jeunesse du Bas-St-Laurent - Rapport annuel 2013-2014;
- 5.12 Défi Santé 5/30 volet Municipalités et familles - Campagne provinciale de promotion des saines habitudes de vie;
- 6. Administration générale / développement économique et rural
  - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
    - 6.1.1 Cp - Évaluation foncière;
    - 6.1.2 Cp - Inspection et émission des permis;
    - 6.1.3 Cp - Plans et réglementation;
    - 6.1.4 Cp - Sécurité incendie;
    - 6.1.5 Cp - Génie civil;
    - 6.1.6 Cp - MRC compétences communes;
    - 6.1.7 Cp - TPI de la MRC de La Matanie;
    - 6.1.8 Cp - TNO Rivière-Bonjour;
    - 6.1.9 Cp - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
  - 6.2 État des activités financières au 30 juin 2014 :
    - 6.2.1 État act. fin. - MRC de La Matanie;
    - 6.2.2 État act. fin. - TPI de la MRC de La Matanie;
    - 6.2.3 État act. fin. - TNO Rivière-Bonjour;
    - 6.2.4 État act. fin. - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
  - 6.3 Autorisation paiement honoraires professionnels - RCGT - vérification états financiers de la MRC de La Matanie au 31 décembre 2013;
  - 6.4 Autorisation paiement honoraires professionnels - RCGT - vérification États financiers du TNO Rivière-Bonjour au 31 décembre 2013;
  - 6.5 Autorisation paiement – Facture Sani-Manic – Contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Saint-Jérôme, année 2014;
  - 6.6 Autorisation paiement – 2<sup>e</sup> versement à la ville de Matane – Partage des coûts pour les équipements et infrastructures à vocation régionale pour 2014;
  - 6.7 Autorisation paiement – Société mutuelle de prévention inc. – Gestion de la prévention et des dossiers CSST – période de juillet à décembre 2014;
  - 6.8 Dossier Transport adapté et collectif – orientations;
  - 6.9 Comité directeur - dossier "Étude de l'offre de services en sécurité incendie sur le territoire de La Matanie" - résolution 14-07.121 de la municipalité de Sainte-Paule;
  - 6.10 Colloque annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), le 17 septembre 2014 à Sainte-Paule;
  - 6.11 Dossier - Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est;
  - 6.12 Demande d'appui de Taxi Matane inc.;
  - 6.13 Annulation de la séance du comité administratif prévue au calendrier, le 2 septembre 2014;
- 7. Évaluation foncière
  - 7.1 Délai au 1er novembre 2014 pour le dépôt des rôles des municipalités de Saint-Jean, Saint-Adelme, Sainte-Paule, Marsoui et Cap-Chat;
  - 7.2 Demande d'appui de la MRC de Témiscamingue – Résolution numéro 06-14-285 - Demande de report de l'échéancier pour la modernisation des rôles d'évaluation foncière;
- 8. Aménagement et Urbanisme / Environnement
  - 8.1 Rapport de gestion (1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

- 8.2 Entrées en vigueur - Règlements VM-89-138, VM-89-139 et VM-89-140 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane;
- 8.3 Réception des premier et second projets du règlement numéro VM-89-141 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'autoriser un nouvel usage dans la zone 425C;
- 8.4 Analyse de conformité - Règlement numéro VM-89-141 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'autoriser un nouvel usage dans la zone 425C;
- 8.5 Réception du second projet du règlement VM-89-142 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane;
- 8.6 Réception des premier et second projets du règlement numéro VM-89-143 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'autoriser un nouvel usage dans la zone 515C;
- 8.7 Entrées en vigueur - Règlements 2008-05-3, 2008-06-3 et 2008-09-2 modifiant le plan d'urbanisme, le règlement de zonage et le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction de la municipalité de Baie-des-Sables;
- 8.8 Réception du projet de règlement numéro 337-14 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Paule afin d'encadrer l'élevage d'animaux et modifier certaines dispositions relatives au réseau routier supérieur;
- 8.9 Analyse de conformité - Règlement numéro 2014-04 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-René-de-Matane afin de permettre l'usage Jardin communautaire dans les zones 27C et 28P;
- 8.10 Désignation des personnes responsables de la gestion des cours d'eau pour chacune des municipalités du territoire de la MRC de La Matanie en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;
- 8.11 Désignation des personnes responsables de l'application des règlements 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées du territoire de la MRC de La Matanie;
- 8.12 Rapport de la consultation publique sur la stratégie de développement agricole, tenue le 3 juillet 2014;
- 8.13 Nomination au Comité consultatif agricole (CCA);
- 8.14 Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat - Demande pour l'injection de fonds de la Société d'habitation du Québec (SHQ);
- 8.15 Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;
- 8.16 Renouvellement de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;
- 8.17 Colloque de l'Association des aménagistes régionaux du Québec, les 8, 9 et 10 octobre 2014 à Saguenay;
- 8.18 Proposition visant à la création d'un programme de reconnaissance des industries, commerces et institutions (ICI) de La Matanie;
- 8.19 Demande d'intervention pour l'aménagement d'un quai et le remblayage d'un canal de drainage;
9. Génie forestier
  - 9.1 Bilan financier TPI 2013 et redistribution des profits;
10. Service régional de génie civil : ---
11. Service régional de sécurité incendie
  - 11.1 Compte-rendu du directeur SRSI - juin 2014;
  - 11.2 SRSI – Dossier Intact Assurances – Autorisation paiement final - honoraires professionnels;
  - 11.3 Démission de monsieur Gaston Bouchard, pompier à la caserne #22 de Les Méchins;
12. Période de questions;
13. Varia;
14. Fermeture de la séance.

### RÉSOLUTION 425-08-14

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal  
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 426-08-14**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 25 JUIN 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 juin 2014 qui leur a été transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC tenue le 25 juin 2014 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 427-08-14**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 12 AOÛT 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 12 août 2014 qui leur a été transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 12 août 2014 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 428-08-14**

**ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 12 AOÛT 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 12 août 2014 et des décisions qui y sont contenues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'entériner** les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 12 août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal  
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

**RÉSOLUTION 429-08-14**

**FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT (CLD) – ANNONCE COUPURE DE 10 %**

**CONSIDÉRANT** la lettre du sous-ministre adjoint du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations annonçant une coupure de 10 % de la subvention pour le financement du fonctionnement des centres locaux de développement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement demande aux CLD d'être le bras économique des régions et de travailler au développement et à la formation de nouveaux entrepreneurs;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des nouvelles obligations et exigences du Gouvernement afin d'obtenir la subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** la coupure arrive en milieu d'année alors que les budgets sont adoptés et que des engagements et projets amorcés;

**CONSIDÉRANT QUE** cette décision affecte l'ensemble des MRC et CLD du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de gestion 2012-2014 entre le MEIE et la MRC concernant le financement du CLD de La Matanie se termine le 31 décembre 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie demande au ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, monsieur Jacques Daoust, le respect de l'entente de gestion 2012-2014 pour le financement de l'exercice 2014 en cours;

**DE** demander au gouvernement du Québec de revoir sa position, pour les prochaines années, quant au financement des centres locaux de développement (CLD) afin de majorer les montants attribués afin de tenir compte des besoins économiques de la population;

**DE** demander au Ministre de faire connaître les montants alloués au financement des CLD, d'ici l'automne 2014, tenant compte de la préparation des budgets des MRC et des CLD;

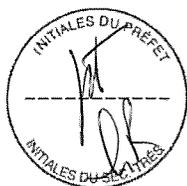
**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, au député de Matane-Matapédia et au CLD de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 430-08-14**

**AUTORISATION PAIEMENT FACTURE – CLD DE LA MATANIE – 2<sup>E</sup> VERSEMENT (50 %) DE LA CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS, ANNÉE 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution financière des municipalités au CLD de La Matanie est de 183 941 \$ et la contribution additionnelle est de 15 801 \$, pour l'année 2014;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal  
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

**CONSIDÉRANT** la facture du CLD de La Matanie concernant le deuxième versement au 31 août 2014 représentant un montant de 91 970,50 \$ de la contribution pour l'année financière 2014 provenant des municipalités de la MRC de La Matanie ainsi que le deuxième versement de la contribution additionnelle provenant des municipalités représentant un montant de 7 900,50 \$, pour un total de 99 871 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le deuxième versement au CLD de La Matanie, de la contribution provenant des municipalités pour l'année financière 2014, soit un montant de 91 970,50 \$, et de la contribution additionnelle de 7 900,50 \$ dès la réception du rapport des résultats 2013 du MEIE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 431-08-14**

**MAINTIEN DE L'INVESTISSEMENT DE 5 000 \$ DANS LA « SOLIDE DE LA MRC DE MATANE » EN VUE DU TRANSFERT AU CLD DE LA MATANIE EN LIEN AVEC LA RECAPITALISATION ET LA CRÉATION D'UN FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FSL)**

**CONSIDÉRANT QU'**en 1995 la « Solide de la MRC de Matane », une corporation à but non lucratif, avait été mise en place pour permettre la création d'un fonds de 759 000 \$ par le Fonds de Solidarité FTQ (500 000 \$) et des partenaires locaux (259 000 \$), pour permettre aux entreprises de la région d'avoir accès à du financement pour leur projet d'affaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la « Solide de la MRC de Matane » était accompagnée de la SADC comme partenaire du milieu (investissement de 75 000 \$) et dans sa gestion, et que ce fonds a permis, à ce jour, le développement de 42 projets dans les entreprises de la région, pour une valeur totale de 20 522 698 \$, ainsi que la création et le maintien de 658 emplois;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Matane, devenue MRC de La Matanie, y avait investi un montant de 5 000 \$ à titre de partenaire du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** grâce à la participation de la FTQ, de la FQM et par l'intermédiaire du CLD et de différents partenaires locaux, les entreprises du territoire pourront avoir de nouveau accès à des fonds locaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le CLD de La Matanie entreprend de recapitaliser ce fonds par une démarche auprès des différents investisseurs de la région et en y injectant la somme de 50 000 \$;

**CONSIDÉRANT** l'invitation du CLD à renouveler l'engagement de la MRC en maintenant le placement initial de 5 000 \$ qui sera transféré au CLD de La Matanie pour la création du nouveau Fonds de Solidarité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

**QUE** la MRC de La Matanie maintienne le placement initial de 5 000 \$ investis dans ladite corporation, lequel sera transféré au CLD de La Matanie pour la création du nouveau fonds de solidarité;

**DE** mandater la directrice générale, madame Line Ross, afin de confirmer auprès du CLD de La Matanie le maintien de l'investissement de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal**  
**Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

**RÉSOLUTION 432-08-14**

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LA MATANIE POUR SIGNER LES SOUMISSIONS APPROUVÉES PAR LA SOCIÉTÉ ÉNERGIE ÉOLIENNE BAS-SAINT-LAURENT, S.E.N.C., DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES A/O 2013-01**

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement du Québec a adopté le 6 novembre 2013 un décret portant le numéro 1149-2013 (le Décret) et visant l'acquisition d'énergie éolienne provenant d'un bloc de 450 mégawatts (MW) qui seront générés par des projets communautaires pour lesquels Hydro-Québec Distribution (HQD) a lancé l'Appel d'offres A/O 2013-01, le 18 décembre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** les Municipalités régionales de comté de KAMOURASKA, RIVIÈRE-DU-LOUP, TÉMISCOUATA, Les BASQUES, RIMOUSKI-NEIGETTE, La MITIS, La MATAPÉDIA et La MATANIE, ainsi que la PREMIÈRE NATION MALÉCITE DE VIGER (PNMV), ont décidé de se regrouper en tant que partenaires au sein d'une société en nom collectif appelée ÉNERGIE ÉOLIENNE BAS-SAINT-LAURENT, S.E.N.C. (la Société) créée le 6 juin 2014 afin d'investir collectivement dans un ou des projet(s) de parc(s) éolien(s) régional(aux) (ci-après «le ou ce Projet») sur le territoire des MRC du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QU'**il est prévu que la Société s'associera elle-même, avec un ou des partenaires privés à être ultérieurement choisi(s) par HQD (Partenaire Privé), en tant que commanditaires dans une société en commandite, qui verra à faire construire et opérer par un commandité le ou les parcs éoliens communautaires projetés;

**CONSIDÉRANT QUE** le Décret exige, comme condition d'admissibilité à l'appel d'offres, que toute soumission déposée par un développeur privé soit signée par un représentant du milieu local;

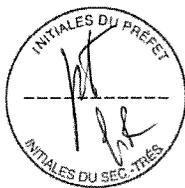
**CONSIDÉRANT QUE,** selon le Décret, tous les Associés dans la Société sont reconnus comme des constituants du milieu local, alors que la Société elle-même ne l'est pas;

**CONSIDÉRANT QU'**il est donc nécessaire que la MRC désigne directement des représentants investis du mandat et des pouvoirs nécessaires pour signer en temps utile, c'est-à-dire lorsque requis par l'assemblée des Associés ou le Président de la Société en nom collectif, toute soumission préparée par un développeur privé à laquelle la Société a accepté de s'associer en vue d'un dépôt à HQD;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

- a) la MRC de La Matanie autorise monsieur Pierre Thibodeau, préfet, à titre de mandataire de la MRC, à signer pour et au nom de cette dernière, lorsque requis par l'assemblée des Associés d'ÉNERGIE ÉOLIENNE BAS-SAINT-LAURENT S.E.N.C., toute soumission approuvée par résolution spéciale de cette Société et devant être déposée auprès de HQD avec toute autre personne impliquée, dans le cadre de l'appel d'offres;
- b) que la MRC de La Matanie désigne monsieur Roger Vaillancourt, préfet suppléant, pour la représenter, à titre de substitut, dans l'éventualité où son Représentant Désigné serait dans l'impossibilité de signer les dites soumissions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal  
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

**RÉSOLUTION 433-08-14**

**CARREFOUR NATURE DE LA MATANIE – PRÉSENTATION ET APPROBATION DU CONCEPT RÉVISÉ**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 167-03-14 du Conseil de la MRC acceptant le financement, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, du projet territorial de la MRC « Mise en valeur récréotouristique du site de la passerelle René-Lavoie », lequel est maintenant désigné sous l'appellation de « Carrefour Nature de La Matanie »;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 358-06-14 du comité administratif de la MRC acceptant le concept d'aménagement préliminaire du site et autorisant la poursuite des travaux;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 359-06-14 du comité administratif de la MRC autorisant le dépôt du projet dans le cadre du Programme de développement régional et forestier (PDRF) visant à réaliser principalement des plantations et sentiers;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 379-06-14 du Conseil de la MRC autorisant la préparation d'un ou plusieurs appels d'offres en lien avec le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le concept préliminaire a dû faire l'objet de plusieurs modifications pour tenir compte des commentaires de divers intervenants, de l'évaluation détaillée des coûts et des priorités d'aménagement;

**CONSIDÉRANT** la confirmation de l'acceptation de la ville de Matane d'utiliser les lots 3 381 542 et 5 184 772 et des demandes en lien avec les phases de réalisation et d'exploitation du site;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 423-08-14 du comité administratif de la MRC mandatant la firme Dessau pour la préparation des plans et devis d'appel d'offres pour la conception de l'éclairage de la passerelle, laquelle intervention est incluse au concept d'aménagement;

**CONSIDÉRANT** la visite-terrain organisée, ce 20 août 2014, pour les membres du Conseil leur permettant d'avoir une compréhension complète du concept révisé du projet devant conduire à un appel d'offres public pour sa réalisation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie accepte le concept révisé d'aménagement du « Carrefour Nature de La Matanie » tel que développé par le Service de l'aménagement et de l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 434-08-14**

**CARREFOUR NATURE DE LA MATANIE – AUTORISATION DE L'APPEL D'OFFRES**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 433-08-14 autorisant le concept révisé d'aménagement du Carrefour Nature de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** les règles des programmes subventionnant ledit projet qui imposent de courts délais de réalisation;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal  
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la réalisation d'un appel d'offres public pour l'ensemble des travaux d'aménagement du Carrefour Nature de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 435-08-14**

**EMBAUCHE DE MADAME VANESSA CARON À TITRE DE CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT RURAL (AGENT RURAL)**

**CONSIDÉRANT** le processus d'affichage à l'interne du 2<sup>e</sup> poste de conseiller(ère) en développement rural (agent rural), en date du 4 juillet 2014 jusqu'au 21 juillet 2014, selon les dispositions de la convention collective;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 128-02-14 du Conseil de la MRC autorisant l'embauche de madame Vanessa Caron, à titre de chargée de projet de la démarche MADA, poste contractuel temps complet 32,5 heures/semaine, en date du 10 mars 2014;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de madame Vanessa Caron pour le poste de conseillère en développement rural (agent rural) suite à l'appel de candidatures à l'interne;

**CONSIDÉRANT** l'entrevue de sélection, en date du 13 août 2014, ainsi que les recommandations favorables du comité de sélection, composé de messieurs Pierre Thibodeau, préfet, Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité, Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables, et de madame Line Ross, directrice générale de la MRC, à l'effet de retenir sa candidature;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Pacte rural 2014-2019*, signé entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la MRC de La Matanie, prévoit la possibilité d'embaucher des agents additionnels pour contribuer à sa mise en œuvre et soutenir la réalisation de projets;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise l'embauche de madame Vanessa Caron au poste de conseillère en développement rural (agent rural), poste régulier temps complet à 35 heures/semaine, classe III, échelon 1, de la convention collective en vigueur;

**QUE** madame Vanessa Caron entrera en fonction à titre d'employée régulière temps complet, à compter du 25 août 2014 et sera assujettie aux dispositions de la convention collective, notamment une période de probation de 6 mois;

**QUE** la date du 10 mars 2014 demeure la date de référence pour fins d'ancienneté et le calcul des vacances;

**QUE** le poste soit financé à même l'enveloppe financière du *Pacte rural 2014-2019*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal  
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

**RÉSOLUTION 436-08-14**

**INVITATION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUeS (CRÉ) ET DE L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (ASSS) DU BAS-SAINT-LAURENT – JOURNÉE DE DISCUSSION ET D'ÉCHANGE PORTANT SUR L'APPROCHE INTERSECTORIELLE AU BAS-SAINT-LAURENT, LE 4 SEPTEMBRE 2014 À RIMOUSKI**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 18-01-14 autorisant le préfet et la directrice générale à participer une journée de discussion et d'échange portant sur l'approche intersectorielle au Bas-Saint-Laurent, le 22 février 2014 à Rimouski, et que l'activité a été reportée au 4 septembre;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt d'ajouter d'autres inscriptions en lien avec le Pacte rural, les projets MADA et COSMOSS;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** mesdames Nadine Turcotte et Vanessa Caron, conseillères en développement rural et Audrey Charest, coordonnatrice COSMOSS, à participer à la journée de discussion et d'échange portant sur l'approche intersectorielle au Bas-Saint-Laurent, le 4 septembre 2014 à Rimouski;

**D'autoriser** le paiement des frais d'inscription au montant de 25 \$ par personne, incluant le repas du midi, ainsi que le remboursement des frais de déplacements sur présentation des pièces justificatives, le covoiturage étant toujours privilégié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 437-08-14**

**RENOUVELLEMENT DES ROUTEURS DU RÉSEAU INFOROUTE BAS-SAINT-LAURENT – CONFIRMATION À LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES DE L'ACCEPTATION DE L'OFFRE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 226-04-14 du Conseil de la MRC de La Matanie acceptant de s'engager dans un processus de gré à gré avec la firme Telus pour l'acquisition et l'installation des équipements de transport de l'information (routeurs) sur le réseau de fibre optique de l'Inforoute Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de gré à gré, le cas échéant, devait faire l'objet d'une nouvelle décision visant son acceptation avant toute signature;

**CONSIDÉRANT** l'offre de Telus pour le renouvellement des équipements (cinq appareils) au montant de 181 918 \$, plus les taxes applicables, comprenant tous les frais d'analyse, d'installation, et de conversion des configurations actuelles ainsi que l'entretien pour les cinq prochaines années;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie confirme l'acceptation de l'offre de Telus pour le renouvellement des équipements (cinq appareils) au montant de 181 918 \$, plus les taxes applicables, comprenant tous les frais d'analyse, d'installation, et de conversion des configurations actuelles ainsi que l'entretien pour les cinq prochaines années;

**QUE** la présente soit transmise à la Commission scolaire des Phares.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal  
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

**RÉSOLUTION 438-08-14**

**SYNDICAT DE L'UPA DE LA MATANIE – 12<sup>E</sup> ÉDITION DE LA JOURNÉE « PORTES OUVERTES SUR LES FERMES DU QUÉBEC », LE 7 SEPTEMBRE 2014 À LA FERME DU VILLAGE À SAINT-ULRIC**

**CONSIDÉRANT** la demande de contribution financière du Syndicat de l'UPA de La Matanie dans le cadre de la 12<sup>e</sup> édition de la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec*;

**CONSIDÉRANT** la démarche de la MRC, en cours, pour l'élaboration d'une stratégie de développement du secteur agricole;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du Conseil autorisent la participation financière de la MRC de La Matanie pour un montant de 100 \$ dans le cadre de la 12<sup>e</sup> édition de la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 439-08-14**

**DÉPÔT D'UN MÉMOIRE LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES DANS LE DOSSIER ORLÉANS EXPRESS, LE 28 AOÛT 2014 À RIVIÈRE-DU-LOUP**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission des transports du Québec, commencera à analyser, dans les cadres des audiences publiques à compter du 26 août 2014, les demandes de la compagnie Orléans Express visant à modifier ses services de transport interurbain par autobus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil mandate le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, et le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, afin de préparer un mémoire pour présenter la position de la MRC de La Matanie auprès de la Commission du transport du Québec, et de le présenter lors de l'audience du 28 août 2014 à Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

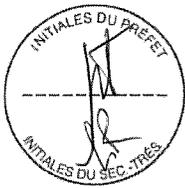
**RÉSOLUTION 440-08-14**

**FORUM SOCIAL BAS-LAURENTIEN, 2<sup>E</sup> ÉDITION À SAINT-MATHIEU-DE-RIOUX, LES 19, 20 ET 21 SEPTEMBRE 2014**

**CONSIDÉRANT** l'invitation à participer à la 2<sup>e</sup> édition du Forum social bas-laurentien qui se tiendra à Saint-Mathieu-de-Rioux, les 19, 20 et 21 septembre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement offre un espace de réflexions et d'échanges visant à entrevoir des pistes de solutions pour le développement des communautés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal  
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

D'autoriser madame Nadine Turcotte, conseillère en développement rural, à participer à la 2<sup>e</sup> édition du Forum social bas-laurentien, le 20 septembre 2014 à Saint-Mathieu-de-Rioux;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 50 \$ ainsi que le remboursement des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 441-08-06-14**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS  
POUR LA PÉRIODE DU 13 JUIN 2014 AU 14 AOÛT 2014 – SERVICE  
D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 29 631,98 \$, la liste des chèques émis au montant de 4 189,85 \$, les salaires payés du 1-06-2014 au 9-08-2014 au montant de 49 647,52 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 11 758,10 \$, représentant un grand total de 95 227,45 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 juin 2014 au 14 août 2014 pour le Service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

**RÉSOLUTION 442-08-14**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS  
POUR LA PÉRIODE DU 13 JUIN 2014 AU 14 AOÛT 2014 – SERVICE  
D'URBANISME / INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 1 060,56 \$, la liste des chèques émis au montant de 6 766,30 \$, les salaires payés du 1-06-2014 au 9-08-2014 au montant de 47 572,65 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 10 586,84 \$, représentant un grand total de 65 986,35 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 juin 2014 au 14 août 2014 pour le Service d'urbanisme / inspection et émission des permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.



Procès-verbal  
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION  
443-08-14**

corrigée par

Procès-verbal  
de correction  
déposé à la  
séance du  
Conseil tenue le  
26 nov.-2014

**RÉSOLUTION 443-08-14**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET ~~DU CRÉDIT~~ ÉMIS POUR  
LA PÉRIODE DU 13 JUIN 2014 AU 14 AOÛT 2014 – SERVICE  
D'URBANISME / PLANS ET RÉGLEMENTATION**

*Des chèques shk*

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des chèques émis au montant de 670,54 \$, les salaires payés du 1-06-2014 au 9-08-2014 au montant de 6 449,08 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 242,04 \$, représentant un grand total de 8 361,66 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 juin 2014 au 14 août 2014 pour le Service d'urbanisme / plans et réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

**RÉSOLUTION 444-08-14**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS  
POUR LA PÉRIODE DU 13 JUIN 2014 AU 14 AOÛT 2014 – SERVICE  
RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 33 265,78 \$, la liste des chèques émis au montant de 17 146,60 \$, les salaires payés du 1-06-2014 au 9-08-2014 au montant de 60 823,13 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 9 532,69 \$, représentant un grand total de 120 768,20 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 juin 2014 au 14 août 2014 pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

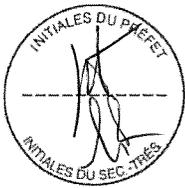
**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

**RÉSOLUTION 445-08-14**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS  
POUR LA PÉRIODE DU 13 JUIN 2014 AU 14 AOÛT 2014 – SERVICE  
RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal  
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

**IL** est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 540,50 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 636,44 \$, les salaires payés du 1-06-2014 au 9-08-2014 au montant de 23 235,57 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 5 815,21 \$, représentant un grand total de 31 227,72 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 juin 2014 au 14 août 2014 pour le Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

**RÉSOLUTION 446-08-14**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS  
POUR LA PÉRIODE DU 13 JUIN 2014 AU 14 AOÛT 2014 – MRC DE  
LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES  
MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 82 668,64 \$, la liste des chèques émis au montant de 76 367,10 \$, les salaires payés du 1-06-2014 au 9-08-2014 au montant de 157 257,22 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 30 645,88 \$, représentant un grand total de 346 938,84 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 juin 2014 au 14 août 2014 pour la MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

**RÉSOLUTION 447-08-14**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS  
POUR LA PÉRIODE DU 13 JUIN 2014 AU 14 AOÛT 2014 – TPI DE LA MRC  
DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 257,28 \$, la liste des chèques émis au montant de 4 264,51 \$, les salaires payés du 1-06-2014 au 9-08-2014 au montant de 10,88 \$ et la contribution



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal  
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

financière de l'employeur au montant de 2,39 \$, représentant un grand total de 4 535,06 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 juin 2014 au 14 août 2014 pour les TPI de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

**RÉSOLUTION 448-08-14**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS  
POUR LA PÉRIODE DU 13 JUIN 2014 AU 14 AOÛT 2014 – TNO RIVIÈRE-  
BONJOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 95,45 \$, la liste des chèques émis au montant de 258,20 \$, les salaires payés du 1-06-2014 au 9-08-2014 au montant de 3 345,50 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 864,05 \$, représentant un grand total de 4 563,20 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 juin 2014 au 14 août 2014 pour le TNO Rivière-Bonjour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

**RÉSOLUTION 449-08-14**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS  
POUR LA PÉRIODE DU 13 JUIN 2014 AU 14 AOÛT 2014 – FOND DE  
GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE  
LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

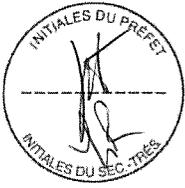
**IL** est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 1-06-2014 au 9-08-2014 au montant de 957,95 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 218,42 \$, représentant un grand total de 1 176,37 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 juin 2014 au 14 août 2014 pour le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal  
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

**RÉSOLUTION 450-08-14**

**AUTORISATION PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS –  
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (RCGT) – VÉRIFICATION  
DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC DE LA MATANIE AU  
31 DÉCEMBRE 2013**

**CONSIDÉRANT** la facture n° FAC1023319 de la firme Raymond Chabot Grant Thornton concernant les honoraires professionnels pour la vérification des états financiers de la MRC de La Matanie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 et la préparation des déclarations fiscales, au montant total de 13 230 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement des honoraires professionnels à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification des états financiers de la MRC de La Matanie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013, au montant total de 15 211,19 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 451-08-14**

**AUTORISATION PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS –  
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (RCGT) – VÉRIFICATION  
DES ÉTATS FINANCIERS DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO)  
RIVIÈRE-BONJOUR AU 31 DÉCEMBRE 2013**

**CONSIDÉRANT** la facture n° FAC1023029 de la firme Raymond Chabot Grant Thornton concernant les honoraires professionnels pour la vérification des états financiers du territoire non organisé (TNO) Rivière-Bonjour pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 et la préparation des déclarations fiscales, au montant total de 2 680 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement des honoraires professionnels à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification des états financiers du TNO Rivière-Bonjour pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 au montant de 3 081,33 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

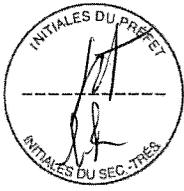
**RÉSOLUTION 452-08-14**

**AUTORISER PAIEMENT – SANI-MANIC INC. – CONTRAT DE  
VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES POUR LE SECTEUR DE SAINT-  
JÉRÔME-DE-MATANE, ANNÉE 2014**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 750-11-13 confiant le mandat de vidange de fosses septique à Sani-Manic inc. pour les années 2014 à 2018 inclusivement;

**CONSIDÉRANT** la facture n° 028562 de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Saint-Jérôme-de-Matane, année 2014, au montant de 70 210 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal  
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

D'entériner le paiement de la facture n° 028562 à Sani-Manic inc. pour la vidange de fosses septiques, année 2014, pour le secteur de Saint-Jérôme-de-Matane, année 2014, pour un montant total de 80 723,95 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 453-08-14**

**AUTORISATION PAIEMENT 2<sup>e</sup> VERSEMENT À LA VILLE DE MATANE  
– PARTAGE DES COÛTS POUR LES ÉQUIPEMENTS ET  
INFRASTRUCTURES À VOCATION RÉGIONALE POUR 2014**

**CONSIDÉRANT** la facture numéro 2014-000048 de la ville de Matane au montant de 64 785,34 \$ relativement au partage des coûts pour les équipements et infrastructures à vocation régionale pour 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement à la ville de Matane du 2<sup>e</sup> versement au montant de 64 785,34 \$ relativement au partage des coûts pour les équipements et infrastructures à vocation régionale pour 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 454-08-14**

**AUTORISATION PAIEMENT – SOCIÉTÉ MUTUELLE DE  
PRÉVENTION INC. – GESTION DE LA PRÉVENTION ET DES  
DOSSIERS CSST – PÉRIODE DE JUILLET À DÉCEMBRE 2014**

**CONSIDÉRANT** la facture de la Société Mutuelle de Prévention inc. pour la période de juillet à décembre 2014 relativement à la gestion de la prévention, à la gestion de la mutuelle de prévention et à la gestion des dossiers CSST, au montant de 1 997,43 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture de la Société Mutuelle de Prévention inc. pour la période de juillet à décembre 2014 relativement à la gestion de la prévention, à la gestion de la mutuelle de prévention et à la gestion des dossiers CSST, au montant de 2 296,54 \$ taxes incluses.

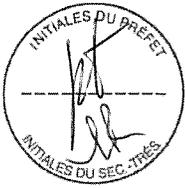
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dossier Transport adapté et collectif – reporté en septembre.

**RÉSOLUTION 455-08-14**

**COMITÉ DIRECTEUR – DOSSIER « ÉTUDE DE L'OFFRE DE SERVICES  
EN SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MATANIE »**

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de la rencontre avec les représentants du ministère de la Sécurité publique, les membres du Conseil de la MRC ont convenu de la composition du comité directeur qui travaillera avec le MSP pour la réalisation de l'étude d'optimisation de l'offre de services en sécurité incendie (SSI) sur le territoire de la MRC;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal  
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 351-06-14 établissant que le comité directeur de ladite étude, soit composé des membres du Conseil de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 14-07.121 de la municipalité de Sainte-Paule nommant monsieur Alfred D'Amours, maire suppléant, afin de siéger sur le comité directeur de la MRC en remplacement du maire, monsieur Pierre Dugré, celui-ci ayant à participer aux rencontres du comité technique en tant que directeur du service incendie de la ville de Matane;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**QUE** monsieur Alfred D'Amours, maire suppléant de la municipalité de Sainte-Paule, siège au sein du comité directeur de la MRC qui travaillera avec le MSP pour la réalisation de l'étude d'optimisation de l'offre de services en sécurité incendie (SSI) sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 456-08-14**

**COLLOQUE ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ), LE 17 SEPTEMBRE 2014 À SAINTE-PAULE**

**CONSIDÉRANT** l'invitation de l'Association des directeurs municipaux du Québec, zone 12, au colloque annuel 2014, le 17 septembre 2014 à Sainte-Paule;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** les dépenses d'inscription au montant de 75 \$ (incluant le matériel didactique et le repas du midi) pour la participation de madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, au colloque annuel de la zone 12 de l'Association des directeurs municipaux du Québec, le 17 septembre 2014 à Sainte-Paule ainsi que le remboursement des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 457-08-14**

**DOSSIER – MUNICIPALITÉ DE RISTIGOUCHE-PARTIE-SUD-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** la petite municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est a lancé un appel à la solidarité des Québécois en démarrant une campagne de levée de fonds « Solidarité Ristigouche », pour l'aider à se défendre contre la poursuite de la pétrolière Gastem qui lui réclame 1,5 M\$ en dommages (plus de 5 fois le budget annuel de la municipalité) pour avoir adopté un règlement visant à protéger les sources d'eau potable de ses 168 citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la campagne de financement vise un objectif de 225 000 \$ pour couvrir les frais de justice et de représentation engendrés par la poursuite;

**CONSIDÉRANT** le devoir des élus municipaux et le droit des citoyens de protéger leur eau potable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal  
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

**D'appuyer la municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est dans ses démarches afin de se défendre contre la poursuite de la pétrolière Gastem;**

**QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière au fonds « Solidarité Ristigouche » pour un montant de 200 \$.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 458-08-14**

**DEMANDE D'APPUI DE TAXI MATANE INC.**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui de Taxi Matane inc. aux démarches auprès de la Commission des transports du Québec visant à obtenir un deuxième permis restreint suite à l'acquisition d'un deuxième véhicule adapté;

**CONSIDÉRANT** les besoins grandissants de transport sur tout le territoire de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de garantir le service en cas de bris de l'unique véhicule adapté;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie appuie Taxi Matane inc. dans ses démarches pour l'obtention d'un deuxième permis restreint lui permettant de garantir le service en cas de bris et de développer davantage le service de transport adapté sur le territoire de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 459-08-14**

**ANNULATION DE LA SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF PRÉVUE AU CALENDRIER, LE 2 SEPTEMBRE 2014**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de reconsidérer la tenue de la séance du comité administratif du 2 septembre 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

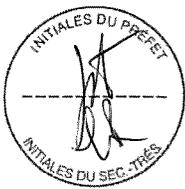
**D'annuler** la séance du comité administratif prévue au calendrier le 2 septembre 2014 et de diffuser l'information sur le site Internet de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 460-08-14**

**AVIS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) DE L'ORGANISME MUNICIPAL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE (OMRE) – DÉLAI AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2014 POUR LE DÉPÔT DES RÔLES DES MUNICIPALITÉS DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG, SAINT-ADELME, SAINTE-PAULE, MARSOUI ET CAP-CHAT**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une MRC peut, en cas d'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre, reporter le dépôt au 1<sup>er</sup> novembre suivant;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal  
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

**CONSIDÉRANT** l'entente entre la MRC de La Matanie et la MRC de La Haute-Gaspésie en matière d'évaluation foncière;

**CONSIDÉRANT QU'**à titre préventif en cas de difficultés dans les travaux d'équilibrage qui pourraient faire en sorte que la MRC de La Matanie ne puisse déposer le rôle d'évaluation de Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Adelme, Sainte-Paule, Marsoui et Cap-Chat avant le 16 septembre prochain, il serait prudent de prévoir un délai au 1<sup>er</sup> novembre pour le dépôt des rôles d'évaluation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

**QUE** la MRC de La Matanie avise le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du report jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2014, au plus tard, de la date du dépôt des rôles de Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Adelme, Sainte-Paule, Marsoui et Cap-Chat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 461-08-14**

**DEMANDE DE REPORT DE L'ÉCHÉANCIER POUR LA MODERNISATION DES RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 06-14-285 de la MRC de Témiscamingue demandant au ministre des Affaires municipales de reporter l'échéancier pour la modernisation des rôles d'évaluation foncière;

**CONSIDÉRANT QUE** le processus de réalisation des rôles d'évaluation est en cours de modernisation au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** cette modernisation a, entre autres impacts, pour conséquence d'exiger plusieurs modifications majeures aux logiciels et outils informatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** vingt-neuf (29) organismes municipaux responsables de l'évaluation (OMRÉ) travaillent actuellement avec les produits de l'entreprise PG Solutions;

**CONSIDÉRANT QUE** trente-deux (32) autres OMRÉ utilisent les produits de SMI dont la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** PG Solutions vient d'acquérir SMI;

**CONSIDÉRANT QUE** PG contrôle alors maintenant 95 % du marché des logiciels et outils informatiques de réalisation des rôles d'évaluation au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les rencontres, communications individuelles et collectives entre PG et les anciens clients de SMI confirment que :

- Les investissements faits par les OMRÉ à ce jour par le biais de SMI, ne seront probablement pas considérés dans le calcul des coûts de finalisation de l'adaptation des logiciels et outils informatiques pour qu'ils respectent la modernisation;
- Les OMRÉ devront à terme acquérir le logiciel modernisé de PG Solutions et assumer en tout ou en partie les coûts de finalisation de la modernisation et les coûts de passerelles informatiques ou autres outils pour rendre les deux technologies compatibles;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal  
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

- Les OMRÉ devront assumer en tout ou en partie les coûts relatifs à la compatibilité des logiciels et outils informatiques de PG Solutions avec Azimuts au niveau de la matrice graphique;
- Les frais d'entretien et de support seront assumés selon les politiques de PG Solutions qui sont en général plus élevés que ceux de SMI;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation de quasi-monopole place dans l'embarras les OMRÉ qui n'ont pas de rapport de force;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation de quasi-monopole empêche les OMRÉ de véritablement comparer les scénarios proposés avec la concurrence dans un processus normal d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** s'il n'y avait pas l'échéancier du 15 septembre 2015 pour déposer des rôles modernisés, les OMRÉ pourraient continuer avec leur processus de réalisation actuel avec les logiciels et outils de SMI, pendant la recherche d'une solution;

**CONSIDÉRANT QUE** les OMRÉ anciennement clientes de SMI et présentes à la rencontre de concertation du 12 mai 2014 à Drummondville ont convenu d'adopter la présente résolution au cours du mois de juin 2014, dans le cadre d'une stratégie commune pour minimiser les coûts, pour les contribuables, provoqués par l'acquisition de SMI par PG Solutions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**DE** demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de retarder l'échéancier de dépôt des rôles d'évaluation modernisés du 15 septembre 2015, minimalement au 15 septembre 2018;

**DE** demander l'appui de la FQM afin qu'elle adopte une résolution similaire et qu'elle accepte d'intégrer la présente problématique à son plan d'action et qu'elle dégage des ressources techniques pour contribuer à la stratégie;

**DE** transmettre copie de la présente au ministre responsable de la région, au député de Matane-Matapédia et à la MRC de Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 462-08-14**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-139  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 4 août 2014, le *Règlement numéro VM-89-141 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin d'autoriser un nouvel usage dans la zone 425 C*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à autoriser l'entreposage de marchandise en général dans une zone à dominance commerciale située en bordure de l'avenue du Phare Est, à l'extrémité Est du périmètre urbain du secteur central de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal  
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement VM-89-141 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 463-08-14**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-04  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-René-de-Matane a adopté, le 7 juillet 2014, le *Règlement numéro 2014-04 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 afin de permettre l'usage « Jardin communautaire » dans les zones 27-C et 28-P de la municipalité de Saint-René-de-Matane;*

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à autoriser dans deux zones à dominance communautaire les jardins communautaires ainsi que les bâtiments complémentaires qui leur sont associés;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la municipalité de Saint-René-de-Matane à la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement numéro 2014-04 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-René-de-Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 464-08-14**

**DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE LA GESTION  
DES COURS D'EAU POUR CHACUNE DES MUNICIPALITÉS DU  
TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE EN VERTU DE  
L'ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 256-04-14 concernant la mise à jour de la liste des personnes responsables et désignées par le Conseil de la MRC de La Matanie « MRC » pour qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales;*



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal**  
**Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de réviser la liste des personnes responsables de la gestion des cours d'eau afin qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont soumis par résolution les personnes qu'elles souhaitent voir agir à titre de responsables locaux en vertu de la dite Loi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

**QUE** les personnes figurant sur la liste ci-dessous soient nommées comme personnes désignées pour le territoire de leur municipalité respective :

|  |                             |
|--|-----------------------------|
| M. Dominic St-Pierre, employé municipal<br>ou son remplaçant M. Étienne Tanguay              | Les Méchins                 |
| M. Denis Jean, employé municipal<br>ou son remplaçant M. Michel Tremblay                     | Grosses-Roches              |
| M. Steeve Richard, employé municipal<br>ou son remplaçant, M. Jocelyn Bergeron               | Saint-Jean-de-<br>Cherbourg |
| M. Richard Rousseau, employé municipal<br>ou son remplaçant M. René Fournier                 | Saint-Adelme                |
| M. Ange-Émile Desjardins, employé municipal<br>ou son remplaçant M. Yves Chassé              | Sainte-Félicité             |
| M. Cyril Gagnon, employé municipal<br>ou son remplaçant M. Michaël Tremblay                  | Saint-René-de-Matane        |
| M. Emmanuel Bernier, employé municipal<br>ou son remplaçant M. Antoine Ouellet               | Saint-Léandre               |
| M <sup>me</sup> Mélissa Levasseur, employée municipale<br>ou son remplaçant M. Réjean Landry | Sainte-Paule                |
| M. Bruno Poirier, employé municipal<br>ou son remplaçant M. Dany Dubé                        | Saint-Ulric                 |
| M. André Bernier, employé municipal<br>ou son remplaçant M. Émilien Ouellet                  | Baie-des-Sables             |
| M. Eddy Skelling, coordonnateur des services techniques<br>ou son remplaçant M. Rino Côté    | Ville de Matane             |

**QU'**à l'exception du conseiller en environnement et cours d'eau, M. Nixon Sanon ou son remplaçant, et du directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, M. Olivier Banville, de la directrice générale, M<sup>me</sup> Line Ross, et des personnes figurant sur la liste précédente, nul n'est habilité à agir en vertu de l'article 105 de la Loi;

**QUE** les services soient fournis par le personnel des municipalités locales aux mêmes conditions que celles prévues actuellement, à savoir que tous les coûts soient assumés par la municipalité locale pour les interventions sur son territoire et qu'un rapport des interventions soit transmis à la MRC.

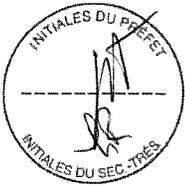
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 465-08-14**

**DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE  
L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 240-2010 ET 241-2010  
RELATIFS À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES  
RÉSIDENCES ISOLÉES DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de mettre à jour la résolution numéro 257-04-14 désignant les personnes responsables de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées du territoire de la MRC de La Matanie;

**RÉSOLUTION  
NUMÉRO  
465-08-14**  
Abrogée par...  
**RÉSOLUTION  
NUMÉRO  
548-09-14**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal  
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont transmis le nom des personnes qu'elles souhaitent voir agir à titre d'adjoint à l'inspecteur :

|   |                         |
|---|-------------------------|
| M <sup>me</sup> Nadia Bouchard, employée municipale ou son remplaçant M. Étienne Tremblay | Les Méchins             |
| M. Denis Jean, employé municipal ou son remplaçant M. Michel Tremblay                     | Grosses-Roches          |
| M. Steve Richard, employé municipal   | Saint-Jean-de-Cherbourg |
| M. Richard Rousseau, employé municipal ou son remplaçant M. René Fournier                 | Saint-Adelme            |
| M. Ange-Émile Desjardins, employé municipal   | Sainte-Félicité         |
| M. Jean-Maxime Gagnon, employé municipal  | Saint-René-de-Matane    |
| M. Emmanuel Bernier, employé municipal ou son remplaçant M. Antoine Ouellet               | Saint-Léandre           |
| M. Gérald Bergeron, employé municipal   | Saint-Ulric             |
| M. André Bernier, employé municipal ou son remplaçant M. Émilien Ouellet                  | Baie-des-Sables         |
| M <sup>me</sup> Annabelle Boulay, inspectrice   | Ville de Matane         |

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

**QUE** monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau, ou son remplaçant soit nommé inspecteur, responsable de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 et que monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC, soit nommé inspecteur remplaçant;

**QUE** les personnes figurant sur la liste ci-dessus soient nommées comme adjoint à l'inspecteur pour le territoire de leur municipalité respective;

**QUE** les services soient fournis par le personnel des municipalités locales selon les dispositions prévues aux règlements numéros 240-2010, 241-2010 et 241-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 466-08-14**

**STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE DE LA MATANIE – SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE TENUE LE 8 JUILLET 2014**

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de stratégie de développement du secteur agricole a été présenté à la population lors d'une assemblée de consultation tenue le 8 juillet 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** les participants ont effectué plusieurs interventions sur les pistes d'actions proposées et ont complété un questionnaire d'évaluation de la stratégie projetée;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport de consultation déposé au Conseil de la MRC de La Matanie, permet de préciser les orientations et objectifs de développement désirés par la communauté agricole matanienne et de faire les constats suivants :

- La sensibilisation des divers intervenants et du public (consommateurs) est un thème prioritaire;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal  
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

- La révision de la réglementation municipale en lien avec l'évolution de la pratique de l'agriculture doit figurer parmi les actions importantes à effectuer à court terme;
- L'accompagnement humain et technique demeure un élément important pour la communauté et les aspects liés au financement et aux mandats d'une telle ressource doivent être davantage développés;
- La stratégie locale doit davantage insister sur l'implication directe des élus locaux et un volet politique doit être intégré en lien avec les revendications du secteur agricole;
- Les actions doivent miser sur l'utilisation des ressources existantes et s'adresser principalement aux entreprises existantes ou en phase de démarrage;
- L'entretien des terres est un aspect qui doit être davantage défini, notamment en lien avec la réglementation municipale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le service de l'aménagement et de l'urbanisme modifie le projet de stratégie afin qu'il reflète davantage les priorités identifiés lors de la consultation publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 467-08-14**

**NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a trois (3) postes de représentant des producteurs agricoles au sein du Comité consultatif agricole (CCA) dont le siège 3 est arrivé à échéance;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 703-11-13 nommant monsieur Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme, à titre de représentant du Conseil de la MRC de La Matanie au sein du CCA, siège 1, pour un mandat se terminant en août 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

**DE** nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif agricole (CCA) :

**Représentants – Conseil de la MRC**

Siège 1 : M. Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme  
Siège 2 : M. Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric (président)

**Mandat de deux ans**

Nov. 2013 – août 2016  
Sept. 2013 – sept. 2015

**Représentants – Producteurs agricoles**

Siège 3 : M<sup>me</sup> Nancy Lavoie, productrice agricole  
Siège 4 : M. Jean-Charles Gagnon, producteur agricole  
Siège 5 : M. Herman Gauthier, producteur agricole

**Mandat de deux ans**

Août 2014 – août 2016  
Sept. 2013 – sept. 2015  
Sept. 2013 – sept. 2015

**Représentant – Résidant du territoire de la MRC  
et non visé par les autres sièges**

Siège 6 : M. Martin Malenfant, enseignant en Agroéconomie

**Mandat de deux ans**

Sept. 2013 – sept. 2015

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal**  
**Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

**RÉSOLUTION 468-08-14**

**PROGRAMMES D'AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT –  
DEMANDE POUR L'INJECTION DE FONDS DE LA SOCIÉTÉ  
D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie est mandataire pour la Société d'habitation du Québec (SHQ) des programmes d'amélioration de l'habitat sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est responsable de la livraison du programme d'adaptation à domicile (PAD), du programme RénoVillage (RVI), du programme de réparation d'urgence (PRU) et du programme de logement pour aînés autonomes (LAAA);

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec et la Société canadienne d'hypothèques et de logement financent différents programmes visant à l'amélioration de l'habitat;

**CONSIDÉRANT QU'**à la fin de l'exercice financier du gouvernement, le 31 mars dernier, aucun budget n'a été alloué dans les différents programmes de la SHQ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces différents programmes permettent de maintenir le parc immobilier en bon état dans les secteurs ruraux en plus d'aider les personnes à mobilité restreinte;

**CONSIDÉRANT QUE** ces programmes s'adressent à des citoyens les moins bien nantis de notre société et qui peinent souvent à maintenir leur propriété dans un état acceptable et sécuritaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme RénoVillage accorde une aide financière essentielle aux propriétaires-occupants à faible revenu qui vivent dans un milieu rural afin qu'ils puissent effectuer des travaux sur leur résidence lorsque celle-ci présente une ou plusieurs déficiences majeures;

**CONSIDÉRANT QU'**annuellement, dans La Matanie, une vingtaine de ménages profitent de cette aide pour corriger les déficiences de leur résidence;

**CONSIDÉRANT QUE,** sans cette aide, plusieurs ménages seraient contraints de résider dans des bâtiments mal isolés, dangereux ou insalubres;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès à un logement adéquat contribue à la dignité des individus et à une société plus inclusive et en santé;

**CONSIDÉRANT QU'**habituellement, les crédits liés au programme RénoVillage sont annoncés au début de l'été, permettant la réalisation de travaux avant l'hiver;

**CONSIDÉRANT QUE** les échanges avec les représentants de la SHQ laissent présager qu'aucun fonds ne seront octroyés au programme RénoVillage en 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs propriétaires sont en attente de pouvoir réaliser des travaux qui sont importants et n'ont pas toutes les ressources financières pour assumer la totalité de l'investissement;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande des propriétaires-occupants pour de l'aide financière demeure importante dans La Matanie laquelle compte plusieurs municipalités parmi les plus dévitalisées au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires-occupants devant composer avec des travaux urgents n'ont pas accès au Programme de réparations d'urgence lequel a un budget épuisé, et sont laissés à eux-mêmes;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal**  
**Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

**CONSIDÉRANT QUE** les budgets municipaux sont basés sur l'expérience des dernières années et incluent des revenus et dépenses associés à la livraison du Programme RénoVillage;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence de crédits ou leur caractère imprévisible affectent la gestion et l'attribution des ressources humaines et autres des partenaires municipaux;

**CONSIDÉRANT** la nécessité que de nouveaux budgets soient consentis dans les plus brefs délais afin que des travaux soient réalisés dans les meilleures conditions pour la rénovation des bâtiments;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie demande au gouvernement du Québec d'octroyer dès maintenant de nouveaux crédits budgétaires à la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans les différents programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat tels que décrits ci-dessus;

**DE** demander à la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) de continuer de soutenir de manière importante l'amélioration de l'habitat en milieu rural et d'y affecter des ressources à la fois suffisantes et prévisibles;

**DE** transmettre copie de la présente au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la SHQ, à la Société d'habitation du Québec, au ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, au député de Matane-Matapédia et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

**DE** transmettre copie de la présente au ministre responsable de la SCHL, à la Société canadienne d'hypothèques et de logement et au député de Matane-Mitis-Matapédia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 469-08-14**

**CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC, LES 8, 9 ET 10 OCTOBRE 2014 À SAGUENAY**

**CONSIDÉRANT** le Congrès de l'*Association des aménagistes régionaux du Québec* (AARQ) qui aura lieu les 8, 9 et 10 octobre 2014 à Saguenay;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à participer au Congrès de l'*Association des aménagistes régionaux du Québec* (AARQ) qui aura lieu les 8, 9 et 10 octobre 2014 à Saguenay;

**D'autoriser** le paiement des frais d'inscription au montant de 395\$ \$ ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal  
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

**RÉSOLUTION 470-08-14**

**PROPOSITION VISANT À LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI) DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** la proposition, dans le cadre de la campagne de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles 2014, visant à la création d'un Programme de reconnaissance des industries, commerces et institutions (ICI) de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implication financière est présentée selon trois (3) scénarios;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil sont d'avis qu'il y a lieu de donner suite à la proposition;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le scénario 1 de la proposition, dans le cadre de la Campagne de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles 2014, visant à la création d'un Programme de reconnaissance des industries, commerces et institutions (ICI) de La Matanie;

**DE** mandater monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 471-08-14**

**DEMANDE D'INTERVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN QUAI ET LE REMBLAYAGE D'UN CANAL DE DRAINAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a reçu une demande d'intervention en lien avec une problématique d'érosion affectant la propriété sise au 2040, route 195 à Saint-René-de-Matane, laquelle est riveraine de la rivière Matane et traversée par une servitude de drainage en faveur du ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion des canaux et fossés de drainage de voirie ne relève pas de la compétence de la MRC selon l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT QUE** l'érosion hydrique est un processus naturel dans la dynamique d'un cours d'eau et qu'une obstruction qui pourrait gêner le libre écoulement de l'eau n'a pas été constatée dans la rivière Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** les règlements applicables aux rives, au littoral et aux plaines inondables permettent aux propriétaires d'immeubles résidentielles, sous réserve d'obtenir les autorisations municipales requises, de réaliser des travaux de stabilisation des rives ou de réparation des structures existantes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie de la résolution;

**QUE** le propriétaire de l'immeuble sis au 2040, route 195 à Saint-René-de-Matane, soit informé que la MRC de La Matanie n'effectuera pas d'intervention visant à stabiliser la rive de sa propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal  
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION  
NUMÉRO  
472-08-14**

Corrigée par...

**RÉSOLUTION  
NUMÉRO  
549-09-14**

**RÉSOLUTION 472-08-14**

**REDISTRIBUTION DES PROFITS ENGENDRÉS PAR LES ACTIVITÉS SUR LES TPI**

**CONSIDÉRANT** le règlement numéro 248-2010 constituant le fonds destiné à soutenir financièrement les activités de mise en valeur des terres ou des ressources forestières de la MRC et remplaçant le règlement numéro 191;

**CONSIDÉRANT** les bilans financiers des activités sur TPI de la MRC de La Matanie pour 2012 et 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** le résultats nets de 2012 et 2013 et le montant de 14 431 \$ à distribuer après compensation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la redistribution du montant de 14 431 \$, soit les profits engendrés par les activités sur les TPI pour 2012 et 2013, comme suit :

**Distribution des profits**

|                                      | Grosses-Roches | Les Méchins | St-Paul  | St-Leandre | St-Reno   | St-Jean-de-Ch | St-Felicité | Total     |
|--------------------------------------|----------------|-------------|----------|------------|-----------|---------------|-------------|-----------|
| Revenu net des activités forestières | 18 301 \$      | 933 \$      | 913 \$   | 7 208 \$   | 3 693 \$  | 2 650 \$      | 1 365 \$    | 18 301 \$ |
|                                      | %              | 5,2%        | 5,0%     | 42,1%      | 21,4%     | 14,4%         | 10,7%       | 100,0%    |
| Revenu net des autres activités      | 14 468 \$      | 384 \$      | 2 538 \$ | 1 588 \$   | 8 269 \$  | 370 \$        | 5 \$        | 14 468 \$ |
|                                      | %              | 2,5%        | 17,6%    | 13,0%      | 64,1%     | 2,6%          | 0,2%        | 100,0%    |
| Montant total                        | 32 757 \$      | 1 313 \$    | 3 451 \$ | 9 596 \$   | 13 177 \$ | 3 000 \$      | 1 988 \$    | 32 757 \$ |

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à procéder pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 473-08-14**

**SRSI – DOSSIER INTACT ASSURANCES – AUTORISATION PAIEMENT FINAL – HONORAIRES PROFESSIONNELS**

**CONSIDÉRANT** la facture finale des honoraires de *Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats*, concernant son dossier numéro 40-12-1002 27 pour services professionnels rendus et déboursés encourus du 5 mars 2014 au 23 avril 2014, soit 516,95 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'autoriser** le paiement des honoraires professionnels à *Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats*, au montant de 603,28 \$ taxes incluses pour services professionnels rendus et déboursés encourus du 5 mars 2014 au 23 avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 474-08-14**

**SRSI – DÉMISSION DE MONSIEUR GASTON BOUCHARD – CASERNE DE LES MÉCHINS**

**CONSIDÉRANT** la lettre de monsieur Gaston Bouchard, pompier à la caserne de Les Méchins pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, signifiant sa démission à compter du 16 juillet 2014;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal**  
**Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'accepter** la démission de monsieur Gaston Bouchard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**VARIA**

- a) Rappel – projet [RE] Découvrez votre ruralité! – Municipalité-hôte.
- b) Dossier – Inventaire patrimonial.

**RÉSOLUTION 475-08-14**

**DOSSIER – INVENTAIRE PATRIMONIAL**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 611-10-13 concernant l'organisation de rencontres d'information pour la présentation aux conseils municipaux des résultats de la phase 2 du projet « Patrimoine bâti (2012) »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** l'organisation de l'activité pour la présentation de l'inventaire patrimonial de la MRC de La Matanie;

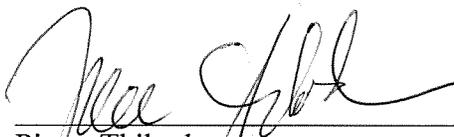
**D'accorder** un budget d'environ 1 500 \$ comprenant la location de la salle et service de bar, les honoraires de Ruralys et la publicité dans les journaux.

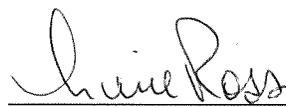
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 476-08-14**

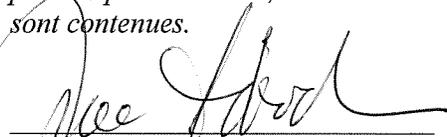
Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 22 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
\_\_\_\_\_  
Pierre Thibodeau  
Préfet

  
\_\_\_\_\_  
Line Ross, M.B.A.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

  
\_\_\_\_\_  
Pierre Thibodeau, préfet